

Mange-Glace

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

MÉTHODES DE NETTOYAGE

Recueillir dans des récipients et bien sceller. Porter un équipement de protection approprié. Déversements mineurs : Déverser à l'égout si la réglementation locale le permet.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS D'USAGE

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussières.

PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Entreposer dans le récipient original.

CRITÈRES DE STOCKAGE

Entreposage des produits chimiques.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION



CONDITIONS D'UTILISATION

Assurer l'accès à une douche oculaire.

MESURES D'INGÉNIEURIE

Pas d'exigences de ventilation spécifiques mais ce produit ne doit pas être utilisé dans un espace confiné sans une ventilation adéquate.

PROTECTION RESPIRATOIRE

Pas de recommandations spécifiques, mais une protection respiratoire peut néanmoins être requise dans des circonstances exceptionnelles lors d'une contamination importante de l'air. Masque à poussière/respirateur.

PROTECTION DES MAINS

Porter des gants de protection. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.

AUTRES MESURES DE PROTECTION

Assurer l'accès à une douche oculaire.

MESURES D'HYGIÈNE

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement en cas de contact avec la peau ou contamination de la peau. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT	Pastilles		
COULEUR	Blanc		
ODEUR	Inodore		
SOLUBILITÉ	Soluble dans l'eau. Miscible avec l'eau.		
POIDS MOLÉCULAIRE	110.99	POINT D'ÉBULLITION (°C)	1670
POINT DE FUSION (°C)	772	DENSITÉ RELATIVE	2.152 @ 20 °c
DENSITÉ VOLUMIQUE	600 kg/m ³	VALEUR PH, SOLUTION DILUÉE	10.0 @ 10%
INDICE DE RÉFRACTION	1.52	COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV)	0 g/litre

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ

Stable aux températures normales. Se décompose à 200°C avec un dégagement de fumées qui forment des mélanges explosifs avec l'air.

CONDITIONS À ÉVITER

Réagit fortement avec les acides forts, les bases, les produits chimiques organiques et certaines combinaisons métalliques.

Mange-Glace

POLYMÉRISATION DANGEREUSE

Peut polymériser.

DESCRIPTION DE LA POLYMÉRISATION

Éviter les alcalis, les acides forts et la chaleur.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Chlorure d'hydrogène (HCl).

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ce produit a une faible toxicité. Seuls de grandes quantités peuvent avoir un effet néfaste sur la santé humaine.

INHALATION

Les poussières en grandes concentrations peuvent irriter l'appareil respiratoire.

INGESTION

Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Diarrhée. Nausée, vomissements.

CONTACT AVEC LA PEAU

Peut entraîner une délipidation de la peau, mais n'est pas irritant. Ne pas un sensibilisateur de la peau.

CONTACT AVEC LES YEUX

Irritant pour les yeux.

MISES EN GARDE SUR LA SANTÉ

CONTACT AVEC LES YEUX. Irritant pour les yeux.

VOIE D'EXPOSITION

Inhalation : Ingestion .

SYMPTÔMES

YEUX ET MUQUEUSES. Irritation des yeux et des muqueuses.

Appellation	CHLORURE DE CALCIUM
DOSE TOXIQUE 1 - DL 50	1000 mg/kg (oral rat)
DOSE TOXIQUE 2 - DL 50	42 mg/kg (i.v. souris)

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement. On ne s'attend pas à ce que le produit soit nocif pour les processus de traitement des eaux usées.

Appellation	CHLORURE DE CALCIUM
CI 50, 72 H, ALGUE, mg/l	3130

Mobilité

Le produit est soluble dans l'eau et peut se disperser dans les réseaux d'eau.

Potentiel de bio-accumulation

Ce produit ne provoque pas de bio-accumulation.

Dégradabilité

Le produit n'est pas biodégradable.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'emballage doit être vide (aucun dégouttement de l'emballage retourné).

MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

GÉNÉRALITÉS

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

Aucun panneau d'avertissement de transport requis.

15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

ÉTIQUETAGE

Mange-Glace

Irritant

PHRASES DE RISQUE

R36 Irritant pour les yeux.

CONSEILS DE PRUDENCE

S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S22 Ne pas respirer les poussières.

S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

DIRECTIVES EUROPÉENNES

Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

16 AUTRES INFORMATIONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Cette matière doit seulement être manipulée par du personnel instruit.

COMMENTAIRES DE MISE À JOUR

OBS: Lignes en marges signifient des corrections importantes par rapport à la version précédente.

DATE DE RÉVISION 20/12/2010

NO DE REV. /REEMPL. FDS 2

GÉNÉRÉE LE

PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

R36 Irritant pour les yeux.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.